

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026-111

### PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME LYDIE HAAS, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

**Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,**

**Vu** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°DEL20260320\_02 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° DEL20260320\_04 en date du 20 mars 2026 fixant le montant des indemnités des élus ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° DEL20260320\_05 en date du 20 mars 2026 de majoration des indemntiés de fonction des élus municipaux ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Lydie HAAS, en qualité de Conseillère municipale déléguée en date du 20 mars 2026 ;

**Considérant** la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints pour la bonne marche des affaires communales,

### ARRETE

**Article 1 :** Madame Lydie HAAS, conseillère municipale, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les affaires relatives aux Séniors et aux Fêtes et cérémonies, pour lesquelles elle est habilitée à signer tous les documents.

**Article 2 :** Madame Lydie HAAS, percevra mensuellement une indemnité égale à 18.10% de l'indice brut terminal de la fonction publique, majorée de 15%.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** L'Ampliation du présent arrêté sera affichée à la porte de la Mairie, publiée au Recueil des Actes Administratifs et adressée à :

- à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- à Madame la trésorière publique de Coulommiers ;
- à Madame Lydie HAAS.

Fait à Fontenay-Trésigny,  
Le 25 mars 2026

La conseillère municipale déléguée,  
Lydie HAAS



Le Maire,  
Patrick ROSSILLI

